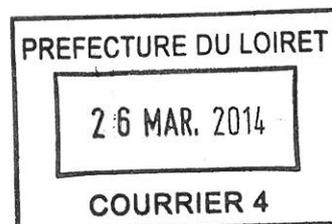




Orléans • Saint-Denis-de-l'Hôtel

COMITE SYNDICAL
DU 13 MARS 2014

Délibération n° 5



Objet : Participation des membres au budget 2014.

Etaient présents : Messieurs DOLIGÉ, CARRÉ, GARNIER, GRILLON, MALBO, BIÉ, MEYER (suppléant de M. BOUCHER), Mme BESNIER.

Monsieur MARTINET était excusé.

Vu le rapport n° 5 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

Exposé

Le Comité Syndical a, lors de sa réunion du 7 Mars 2013, adopté la participation des membres au budget d'exploitation du Syndicat Mixte qui a été fixée ainsi qu'il suit :

AGGLO.....	69 000 €
CCIL.....	20 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	103 000 €

Le département prenant en charge conformément aux statuts, le déficit de la section d'exploitation et la totalité de la charge d'investissement.

Pour mémoire figurent ci-après les participations allouées par le Conseil Général du Loiret depuis 2005 en section de fonctionnement :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
705 298 €	650 000 €	600 000 €	605 000 €	670 000 €	636 069 €	650 000 €	600 000 €	521 314 €

*

* *

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

ARTICLE UNIQUE :

Décide de fixer comme suit les montants des cotisations à appliquer aux différents membres du Syndicat Mixte pour 2014 :

AGGLO.....	69 000 €
CCIL.....	18 000 €
Châteauneuf-sur-Loire.....	3 100 €
Saint-Denis-de-l'Hôtel.....	3 100 €
Fay-aux-Loges.....	2 300 €
Jargeau.....	2 300 €
Donnery.....	1 600 €
Saint-Martin-d'Abbat.....	1 600 €
Total.....	101 000 €

Le Département financera le déficit de la section d'exploitation et la totalité de la charge d'investissement conformément aux statuts approuvés.

(adopté)



Le Président,

Eric DOLIGÉ